https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-24-decembre-2015-pris-en-application-de-larticle-l-2141-1-du-code-de-la-sante-publique-et-modifiant-larrete-du-3-aout-2010-modifiant-larrete-du-11-avril-2008-relatif-aux-regles-de-bon/
Arrêté du 24 décembre 2015 pris en application de l'article L. 2141-1 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 3 août 2010 modifiant l'arrêté du 11 avril 2008 relatif aux règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation
24/12/2015
Ce texte modifie les bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation en ce qui concerne la conservation d'une partie des gamètes du donneur n'ayant pas procréé à son bénéfice. Il évoque l’information et le consentement du donneur, les règles de répartition des gamètes, ainsi que l’organisation de cette conservation.